

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉES
Amnesty International condamne fermement
l'assassinat de Cheikh Ahmad Yassine
Index AI : MDE 15/029/2004
EFAI

Lundi 22 mars 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International condamne l'exécution extrajudiciaire, par l'armée israélienne, de Cheikh Ahmad Yassine, dirigeant du Hamas, ce lundi 22 mars au matin, dans la bande de Gaza. Sept autres Palestiniens ont également été victimes d'homicides illégaux du fait de cette attaque, et de nombreux autres ont été blessés.

« Une fois encore, Israël a choisi de violer le droit international au lieu d'avoir recours à des moyens légaux, a déclaré Amnesty International. Cheikh Ahmad Yassine aurait pu être arrêté et poursuivi en justice. Au cours des deux dernières années, l'armée israélienne a arrêté des dizaines de milliers de Palestiniens lors de raids fréquents dans des camps de réfugiés, des villes ou des villages de la bande de Gaza et de Cisjordanie.

« L'assassinat de Cheikh Ahmad Yassine risque de faire monter encore le niveau des violences qui, depuis trois ans et demi, ont déjà coûté la vie à environ 2 500 Palestiniens et 900 Israéliens, des civils pour la plupart. »

Âgé de soixante-six ans, Cheikh Ahmad Yassine était paralysé et se déplaçait en fauteuil roulant. Il a été tué à Gaza, par des roquettes lancées depuis un hélicoptère de l'armée israélienne, alors qu'il quittait la mosquée après les prières du matin.

En 1989, Cheikh Ahmad Yassine avait été arrêté par l'armée israélienne et condamné à la réclusion à perpétuité après avoir été reconnu coupable d'avoir ordonné que soient tués des Palestiniens accusés de collaboration avec les forces de sécurité et les services de renseignements israéliens.

Il avait été libéré par Israël dans le cadre d'un échange avec deux agents des services de renseignements israéliens qui avaient tenté d'assassiner un dirigeant du Hamas en Jordanie et étaient détenus dans ce pays.

Israël a recours depuis plusieurs années aux exécutions extrajudiciaires sans présenter d'éléments prouvant la culpabilité des victimes ni offrir à ces dernières aucun droit de défense. Environ 200 Palestiniens ont été assassinés par l'armée israélienne depuis trois ans et demi. Plus d'une centaine de personnes, dont des dizaines d'enfants, se

trouvant sur les lieux ont également été victimes d'homicides illégaux du fait de ces attaques. Amnesty International a condamné à maintes reprises ces actes illégaux.

L'organisation de défense des droits humains appelle Israël à mettre immédiatement fin à sa politique d'assassinats. Elle appelle également le Hamas et les autres groupes armés palestiniens à cesser de prendre pour cibles des civils israéliens lors d'attentats-suicides menés sans discrimination ou d'autres types d'attaques. L'Autorité palestinienne doit mener tous les efforts nécessaires pour empêcher de telles attaques de la part des groupes armés palestiniens. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>